



La promotion de solutions durables pour les municipalités

« Dans toutes nos délibérations, nous devons tenir compte des effets de nos décisions sur les sept prochaines générations. » --- Grande loi de la Confédération iroquoise

En mettant en œuvre des pratiques durables, on peut empêcher la destruction de l'environnement. Les municipalités sont à l'avant-garde de la réflexion sur les pratiques durables compte tenu des choix qu'elles doivent faire en matière de politique, de planification, d'infrastructure et d'investissement. De nombreuses collectivités ont adopté des « projets durables » pour la réduction des gaz à effet de serre (GES), la gestion des bassins versants, l'énergie collective, le logement et plus encore.

Pour l'ONU, une société durable doit « ... répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». ¹ De plus en plus de gens reconnaissent maintenant que le réchauffement de la planète et la contamination menacent le sol et l'eau et qu'il faut agir pour protéger notre environnement. Pourtant, le Canada, qui est l'un des pays les plus riches du monde, a la

troisième plus importante « empreinte écologique ». ¹

Les investissements fédéraux récents en matière d'infrastructure municipale durable ont été limités. Le transfert de la taxe sur l'essence, les programmes fédéraux d'infrastructure, un fonds pour le transport en commun et les Fonds municipaux verts sont d'importantes mesures de base, mais il en faut plus. Les municipalités ont besoin de *nouvelles ententes de financement permanentes* pour fournir des services de qualité tout en protégeant l'environnement. Néanmoins, avec ou sans soutien fédéral, les conseils municipaux sont très bien placés pour agir. Des services comme l'infrastructure de l'eau, les routes, le transport en commun, la gestion des déchets et des propriétés, le zonage et l'aménagement urbain peuvent être conçus et fournis dans un esprit de durabilité.

La propriété et l'exploitation publiques des services donnent aux municipalités suffisamment de contrôle et de souplesse pour promouvoir des politiques stratégiques. La cession de ce contrôle à des sociétés privées à but lucratif par la sous-traitance et les « partenariats public-

¹ L'empreinte écologique est une mesure de l'impact des êtres humains sur l'environnement naturel. Elle est la superficie biologiquement productive nécessaire pour produire tout ce que consomme une personne ou un groupe et pour absorber tous ses déchets. Septembre 2004, FCM.

privé », ou PPP, compromet la capacité des conseils à protéger leur collectivité et les générations futures.

Le présent document explore certains domaines clés de politiques et de programmes qui sont susceptibles de favoriser des solutions durables pour assurer la protection et la restauration de notre environnement.

Une meilleure planification collective : Limiter les effets de l'étalement urbain

L'étalement urbain contribue beaucoup aux changements climatiques. Il nuit à l'environnement et à la santé humaine.²

L'inclusion d'aspects de la vie communautaire dans la planification régionale peut réduire ces effets.

Souvent, les plans résidentiels des banlieues n'incluent pas de services. Les biens et services doivent être transportés, ce qui accroît l'utilisation des voitures. L'eau et le gaz naturel sont pompés sur de grandes distances vers les résidences, et les déchets en ressortent de la même façon. Une subdivision typique est bâtie avec de grands terrains et de grandes maisons unifamiliales qui coûtent cher à chauffer. Pourtant, la démographie montre que la tendance est aux familles plus petites, aux familles monoparentales et aux « parents sans enfants ». D'un point de vue environnemental, il est plus sain et économique de fournir des services à des collectivités plus denses, plus intégrées.ⁱⁱ

Les politiques durables incluent notamment la révision des codes du bâtiment et des règlements de zonage pour favoriser le développement vert, le nettoyage des

« zones désaffectées »³ à des fins de redéveloppement et la promotion de construction de maisons moins grandes grâce à des impôts fonciers progressifs, à un zonage mixte et à un aménagement urbain compact.

La planification collective durable inclut notamment l'installation de trottoirs, la création d'emplois locaux, la présence de commerces et d'autres services, la construction d'unités de logement écoénergétiques, la préservation des espaces verts, l'investissement dans les centres-villes existants et leur diversification et des solutions de transport en commun efficaces.

Expansion du transport en commun

Les dirigeants municipaux doivent prendre tous les jours d'importantes décisions concernant l'investissement dans le transport : faut-il investir dans de nouvelles routes et super-autoroutes ou dans les systèmes de transport en commun publics?

L'augmentation du nombre de routes et de ponts rendus nécessaires par l'étalement urbain fait grimper la congestion et la pollution. Les émissions de gaz à effet de serre associées au transport constituent 35 % des demandes d'énergie qu'impose le Canada à la nature. Les véhicules à passagers sont responsables de la plus importante augmentation d'émissions de GES dans le secteur des transports.⁴ Les gens

² Une étude réalisée récemment par le Ontario College of Family Physicians (OCFP) documente les risques pour la santé liés à l'étalement urbain, dont une hausse des maladies respiratoires et cardiovasculaires dues à la pollution, de l'obésité, de l'hypertension artérielle et du diabète. D'autres études ont démontré un lien solide et direct entre la pollution de l'air et les problèmes de santé, dont l'asthme chez les jeunes enfants, des retards dans la croissance et la fonction pulmonaire et même des décès prématurés.

³ Les zones désaffectées sont des terrains contaminés qui sont inutilisés et non productifs partout au Canada. Laissées telles quelles, les zones désaffectées peuvent nuire aux économies locales et menacer la santé des êtres humains et de l'environnement. On peut et on doit les réaménager et les utiliser pour produire d'importants bienfaits économiques, environnementaux et sociaux pour les collectivités.

⁴ Une étude récente commandée par Transports Canada conclut qu'une estimation conservatrice du

possèdent deux fois plus de véhicules et conduisent deux fois plus qu'il y a 40 ans. Et les camions à diesel énergivores ont remplacé les trains à haut rendement énergétique dans le transport des biens et services d'un bout à l'autre du pays.ⁱⁱⁱ

Des ressources suffisantes et la planification d'une infrastructure durable sont nos meilleurs outils pour freiner la dépendance envers les combustibles fossiles, qui contribuent à l'empreinte écologique du Canada.^{iv} L'Association canadienne du transport urbain estime que l'infrastructure du transport aura besoin de 20 milliards de dollars d'ici les cinq prochaines années.^v Jusqu'à tout récemment, le Canada était le seul des pays du G-8 à ne pas fournir d'investissement fédéral direct significatif pour le transport en commun. Un peu d'argent a été prévu pour l'infrastructure municipale des transports en 2005 dans le projet de loi C-48 sur le budget fédéral. Mais les conservateurs fédéraux ont pris une partie de ces fonds pour créer une nouvelle « fiducie pour l'infrastructure du transport en commun », avec un investissement unique d'à peine 900 millions de dollars.^{vi}

La planification municipale durable exige des ententes de financement permanentes pour améliorer et développer le transport en commun. Mais il y a au Canada des exemples de stratégies municipales économiques qui fonctionnent. En 2005, par exemple, la ville de Toronto a favorisé un transport plus vert et plus sain en n'augmentant pas le prix des passages, en

coût de la congestion automobile se situe entre 2,3 et 3,7 milliards de dollars par année. Ce coût est basé sur le calcul des heures perdues par les chauffeurs, de la consommation d'essence et des émissions de gaz à effet de serre. L'estimation est conservatrice parce qu'elle n'a tenu compte que de la circulation aux périodes de pointe, même si beaucoup de grandes municipalités subissent aussi de la congestion en dehors des heures de pointe.

créant des pistes cyclables et un programme de confort et de sécurité des piétons, et ainsi de suite.^{vii}

La plupart des gens utilisent le transport en commun de temps à autre, tandis que les jeunes, les personnes ayant un handicap, les familles à faible revenu et les personnes âgées comptent sur ce système pour participer à la vie collective. Un système qui favorise l'augmentation de l'achalandage profite autant à la population qu'à l'environnement.

Des parcs automobiles municipaux plus verts

Il semble inévitable que les municipalités possèdent et exploitent des véhicules qui émettent des GES. L'un des coûts les plus imprévisibles du budget d'une ville chaque année est l'essence destinée au parc automobile. Mais à mesure que les véhicules doivent être remplacés, des choix plus écoénergétiques, entre autres initiatives stratégiques, peuvent réduire le fardeau qu'imposent les parcs automobiles à la qualité de l'air.

La ville d'Ottawa en donne de bons exemples.

- Une politique destinée à limiter le ralenti oblige à réduire de 5 minutes par jour la marche au ralenti des véhicules de la ville, ce qui permet de réduire les émissions de GES de 384 tonnes et d'économiser 80 000 \$ en carburant.
- La plupart des stations-service de la ville ont été converties au mélange éthanol-essence, ce qui réduit le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone de 250 tonnes par année.^{viii}
- Une voiture hybride est fournie au maire. Des économies d'essence de

plus de 2 400 \$ par année et une réduction d'émissions de GES de 5 à 6 tonnes par année ont été signalées.^{ix}

La ville de Toronto est tout aussi avant-gardiste. Elle prévoit remplacer 313 de ses véhicules légers (84 %) par des véhicules au gaz naturel ou hybrides électriques. En vertu de son plan de 2004, la Commission de transport de Toronto devait commencer à intégrer des autobus hybrides à son parc en 2006.^x Ensemble, ces mesures devraient contribuer à réduire de 23 % le smog et les émissions de GES produites par le parc automobile de la ville.^{xi}

Donner l'exemple : la rénovation des édifices publics

En tant que propriétaire et exploitant des édifices et des espaces publics, les gouvernements municipaux peuvent promouvoir des solutions vertes en donnant l'exemple. La rénovation des édifices et la modernisation des véhicules améliorent la qualité de l'air en réduisant les émissions de GES et les déchets, tout en diminuant les coûts.^{xii}

Voici quelques bons choix en matière de conception et de rénovation d'édifices durables^{xiii}:

- **Emplacement** : utiliser l'infrastructure existante dans la mesure du possible (transports et services publics, structures de bâtiments ou zones désaffectées) et maximiser la lumière naturelle du jour.
- **Services publics** : intégrer des technologies économes d'essence et vertes pour le chauffage de l'eau pour les systèmes de chauffage et de ventilation des édifices.
- **Conservation de l'eau** : toilettes à débit restreint et à double chasse, appareils d'eau efficaces et recyclage des eaux ménagères.

- **Choix des matériaux** : utiliser des matériaux de construction locaux ou recyclés, ou les deux.

L'édifice des Opérations municipales de White Rock, en Colombie-Britannique, est doté d'un toit vert pour refroidir le bâtiment, ainsi que de stationnements en gravier pour maximiser l'infiltration de l'eau de pluie. Les eaux d'orage sont utilisées pour tirer la chasse des toilettes et pour aider à chauffer et rafraîchir l'édifice. L'énergie solaire est produite sur place. Des appareils et un système mécanique à haute efficacité pour réduire la consommation d'énergie ont été installés. La ventilation naturelle, des fenêtres qui s'ouvrent et une ventilation directe dans des aires à contaminants élevés améliorent la qualité de l'air. De nouveaux matériaux de construction ont été fabriqués localement et 99 % de l'édifice original a été recyclé. Près d'un million de tonnes de déchets ont ainsi évité les sites d'enfouissement.^{xiv}

Gestion durable des déchets solides

Nous créons trop d'ordures et nous ne savons pas comment nous en débarrasser. Les sites d'enfouissement et les usines d'incinération émettent des vapeurs toxiques et contaminent notre sol et notre eau.

La privatisation vise souvent, par la sous-traitance et les appels d'offres concurrentiels, la collecte des déchets solides sous prétexte de réduire les coûts et d'améliorer le service. Toutefois, les sites d'enfouissement et les usines d'incinération, nuisibles pour l'environnement, sont des solutions rapides qui sont plus susceptibles d'être utilisées une fois les services privatisés. La qualité chute et les coûts grimpent.

La plus grande entreprise privée qui fait ce genre de travail au Canada, Canadian Waste Services (WMI/CWS),⁵ a un bien mauvais dossier en environnement.^{xv}

Stouffville, en Ontario, la société a disposé de déchets industriels dangereux dans un site d'enfouissement au-dessus d'une nappe d'eau souterraine. Des fausses couches, des anomalies congénitales et des cancers ont été documentés avant que l'entreprise ne soit forcée à fermer le site. Un propriétaire poursuit la société et le gouvernement local parce que le sol et l'eau sont contaminés par les produits qui s'échappent des ordures.^{xvi}

La gestion publique des déchets confère aux dirigeants l'autorité nécessaire pour protéger l'environnement local. Les municipalités peuvent mettre au point des plans complets de gestion des déchets pour réduire, composter et recycler les ordures et éviter le plus possible d'en envoyer dans les sites d'enfouissement. Les villes canadiennes dont les services de gestion des déchets sont publics instaurent des programmes innovateurs et élaborent des façons durables de gérer et de réduire les déchets.

À l'automne de 1999, la section locale 416 du SCFP et la Toronto Environmental Alliance (T.E.A.) ont proposé un programme de recyclage « semi-humide » maintenant en vigueur. S'inspirant de l'excellent programme public de la ville de Guelph, le système sépare les déchets solides en trois flux⁶, ce qui permet à Toronto de détourner des sites 70 % de ses déchets résidentiels

grâce au recyclage et au compostage, *sans qu'il n'en coûte plus cher à la ville à long terme*. Guelph, Halifax, Vancouver et Edmonton utilisent aussi des systèmes d'élimination des déchets de recyclage semi-humide.^{xvii}

Des services d'eau propres et transparents

Comme les entreprises de gestion des déchets, les sociétés des eaux privées souhaitent ardemment s'emparer des services publics d'eau. Puisque la privatisation ne leur a pas permis de faire des profits dans les pays en développement où les gens ne peuvent pas payer des tarifs élevés, les sociétés se tournent vers les pays développés comme le Canada pour tirer profit des services collectifs de l'eau.

Les multinationales des eaux comme Suez (United Water), Veolia, RWE Thames (American Water) et d'autres qui se spécialisent dans la privatisation des services de distribution de l'eau potable et de traitement des eaux usées, exploitent les difficultés de financement de l'infrastructure que vivent beaucoup de collectivités. Elles offrent un financement à coût élevé en échange de contrats à long terme pour le contrôle de services, des ententes que l'on connaît maintenant sous le nom de « partenariats public-privé » (PPP).

⁵ Aussi connue sous le nom de « Waste Management of Canada Corporation ». CWS est une filiale de Waste Management Incorporated (WMI), une société multinationale.

⁶ Systèmes de recyclage semi-humide à deux ou trois flux : « semi » comprend le papier, le carton, le plastique, l'aluminium, le verre et les boîtes de conserve (recyclables et non recyclables), et « humide » inclut les déchets de jardin et de cuisine organiques.

Mais les collectivités canadiennes et américaines qui ont essayé la privatisation de l'eau se sont retrouvées avec une faible reddition de comptes, un environnement détérioré et des coûts plus élevés pour les résidents et les collectivités. Les tarifs que doivent payer les résidents augmentent, l'entretien est négligé, les besoins de la communauté et les préoccupations de viabilité plus globales sont ignorées, tout cela au nom du profit.

Il faut un financement de tous les paliers de gouvernement pour améliorer les systèmes d'eau municipaux du Canada, pour les garder publics et pour faire en sorte que les citoyens sachent ce qui s'y passe.

Les municipalités peuvent, avec d'autres gouvernements, mettre en commun des capitaux et émettre des obligations à faible coût pour financer les grandes dépenses en immobilisations. La propriété publique est essentielle pour que les gouvernements locaux puissent protéger les intérêts de la population.

Interdiction des pesticides à des fins cosmétiques

Les pesticides ne tuent pas seulement les mauvaises herbes. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins cosmétiques, ils nuisent à tout et à tous, y compris aux enfants, aux animaux domestiques et à la faune sauvage locale. Les produits chimiques toxiques se fraient un chemin jusque dans les nappes phréatiques, où ils contaminent l'eau potable, et dans la chaîne alimentaire. Les pesticides détériorent la santé générale des pelouses, des parcs, des jardins et des écosystèmes environnants en s'attaquant aux organismes bénéfiques qui nourrissent naturellement la terre. Les pesticides chimiques coûtent cher et sont inutiles.^{xviii}

Les municipalités peuvent prendre des mesures pour restreindre les effets des pesticides en limitant leur utilisation cosmétique et en faisant appliquer de stricts règlements anti-pesticides. En 2001, la Cour suprême s'est prononcée en faveur de la ville de Hudson, au Québec, après qu'une entreprise d'entretien chimique des pelouses ait contesté un règlement en vigueur depuis dix ans.^{xix} Depuis, un certain nombre de collectivités canadiennes ont adopté des règlements interdisant l'utilisation des pesticides à des fins cosmétiques.

L'une d'elles est la ville de Halifax où l'usage domestique de nombreux pesticides chimiques est devenu illégal en avril 2003.^{xx} La ville de Montréal en a fait autant et a interdit le recours aux pesticides pour des raisons esthétiques en avril 2004.^{xxi} La Cour d'appel de l'Ontario a maintenu un règlement municipal de Toronto interdisant l'utilisation de pesticides sur les pelouses en mai 2005.^{xxii}

Conservation de l'énergie

La plupart des municipalités ne sont pas responsables des activités de production d'énergie, mais presque toutes doivent faire des choix qui comportent des considérations énergétiques.

Les décisions concernant l'utilisation des terrains, le zonage, la conception des voies de circulation, le recyclage, l'élimination des déchets solides, la conservation de l'eau, le traitement des égouts, la conception des édifices, le logement à coût abordable, la taxation, la congestion automobile, la sécurité personnelle, la qualité de l'air, la préservation des aires sauvages et des

espaces verts et le chômage, ont un impact sur la consommation de l'énergie. Différentes façons de résoudre ces problèmes entraînent différents niveaux de consommation.

Pour toutes les questions non directement liées à l'énergie, les décideurs municipaux peuvent se demander comment favoriser la durabilité de l'énergie et, par la même occasion, réduire les coûts.

La privatisation n'est pas une option viable

Avec le délestage des responsabilités et les baisses d'impôts des autres paliers de gouvernement, les municipalités se sont retrouvées à court d'argent pour investir dans des initiatives publiques durables. Certaines collectivités lorgnent du côté des solutions de financement privé et de sous-traitance. Mais la privatisation des services publics réduit le pouvoir des élus de faire des choix respectueux de l'environnement et économiquement efficaces en enfermant les municipalités dans des contrats à long terme, coûteux et non démocratiques.⁷

Le contrôle public est un ingrédient important de la recette de durabilité. Lorsque ce sont des multinationales qui fournissent des services publics, l'argent public finit par se retrouver dans leurs coffres et dans ceux de leurs actionnaires, dépouillant les communautés de leur richesse collective. La durabilité des écosystèmes et des bassins versants locaux et la réduction des GES sont rarement prioritaires pour les entreprises, ce qui nous fait courir des risques à tous.

Solutions du secteur public pour des collectivités fortes

Le contrôle public permet aux gouvernements d'assurer l'application de normes environnementales, de mettre en œuvre des initiatives vertes et d'aider à créer et à protéger des emplois verts dans le secteur public. Le SCFP invite les décideurs municipaux à appliquer systématiquement la « *vision de la 7^e génération* » à tous les domaines de compétence municipale.

Nous continuerons de faire du lobbying pour l'obtention de prêts à faible intérêt et d'octrois, et pour de nouvelles ententes de financement permanentes destinées à des initiatives municipales vertes dont le financement, la propriété, l'exploitation et la prestation seront publics. Entre-temps, les collectivités doivent pouvoir compter sur des leaders qui font passer les intérêts de la population et de l'environnement avant les profits des entreprises privées.

⁷ Pour en savoir plus sur le coût de la privatisation, les problèmes de reddition de comptes et de transparence des PPP et d'autres sujets, n'hésitez pas à aller sur www.scfp.ca

RESSOURCES POUR LA PLANIFICATION DURABLE

BetterBricks

<http://www.betterbricks.com>. BetterBricks est une initiative sans but lucratif conçue pour aider les professionnels de la conception d'édifices commerciaux à concevoir des édifices à haute efficacité énergétique. Inclut des lignes directrices, des outils et des études de cas.

Zones désaffectées

Cleaning up the Past, Building the Future: A National Brownfield Redevelopment Strategy for Canada (Nettoyer le passé, construire l'avenir : une stratégie nationale de réaménagement des zones désaffectées pour le Canada), Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2003:

www.aboutremediation.com/PDFS/National_Brownfield_Redevelopment_Strategy_Feb_10_2003.pdf

Programme de rénovation des édifices

http://www.fcm.ca/scep/support/building_retrofit/mbrp_index.htm. La FCM fournira des conseils pour chaque étape du processus de rénovation d'un édifice.

Changement climatique et l'accord de Kyoto

Fondation David Suzuki Foundation www.davidsuzuki.org; Ressources naturelles Canada, « Qu'est-ce que les changements climatiques? »

http://adaptation.nrcan.gc.ca/posters/cc_en.asp

Empreinte écologique

Empreintes écologiques des municipalités et régions canadiennes, « Un rapport rédigé pour la Fédération canadienne des municipalités (FCM) » Mark Anielski et Jeff Wilson de Anielski Management Inc., septembre 2004. <http://www.fcm.ca/qol3/eco.pdf>

Édifices verts

Conseil du bâtiment durable du Canada:

http://www.cagbc.ca/green_building_projects/leed_certified_buildings.php?

'Retrofitting a City: A Guide for Municipalities to Implement a Building Retrofit Program'

<http://www.cmhcschl.gc.ca/en/imquaf/hehosu/sucopl/loader.cfm?url=/commonspot/security/getfile.cfm&PageID=42236>. La Société canadienne d'hypothèque et de logement a

publié ce guide, qui offre des conseils sur la détermination de la portée et de la méthode de réalisation de votre programme de rénovation, les exigences en matière de dotation de personne, les options de financement, les règlements et la promotion.

Green Buildings Canada <http://www.greenbuilding.ca/>. Green Buildings Canada est la plus importante initiative de construction d'édifices verts au Canada. Le site Web présente de nombreux outils, dont un programme d'évaluation des édifices appelé « GBTool ».

Pesticides

L'Association canadienne des médecins pour l'environnement <http://www.cape.ca/>; Des solutions gratuites ou peu coûteuses sont proposées. Apprenez-en plus sur le soin des pelouses et les stratégies de contrôle des insectes et animaux nuisibles:

<http://www.sierraclub.ca/national/programs/health-environment/pesticides/index.shtml>

Privatisation

www.scfp.ca; www.publiccitizen.org; www.psiru.org; www.polarisinstitute.org

Étalement urbain

Fondation David Suzuki 'Understanding Urban Sprawl, A Citizen's guide' (Comprendre l'étalement urbain, un guide du citoyen), Fondation David Suzuki, 2003,

www.davidsuzuki.org/climate_change/solutions/transportation.asp; Ontario College of Family Physicians, rapport sur la santé publique et l'étalement urbain en Ontario, janvier 2005, <http://www.ocfp.on.ca/English/OCFP/Urban-Sprawl/default.asp?s=1>

Gestion des déchets

Ressources naturelles Canada, « Le recyclage au Canada »,

<http://www.recyclage.rncan.gc.ca/>

Environnement Canada, « Les 3R-V Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser »

<http://www.ns.ec.gc.ca/udo/reuse.html>

Conservation de l'eau

Conseil des Canadiens, www.canadians.org

Programmes incitatifs commerciaux et résidentiels de la ville de Toronto,

<http://www.city.toronto.on.ca/watereff/index.htm>

NOTES EN FIN DE TEXTE

- i Commission mondiale sur l'environnement et le développement , « Notre avenir à tous » , 1987.
- ii Fondation David Suzuki, 'Understanding Urban Sprawl, A Citizen's guide' (Comprendre l'étalement urbain, guide du citoyen), 2003
- iii Fondation David Suzuki, 'Solutions: Transportation' (Solutions: Transport), www.suzuki.org, 05/11/2005
- iv Anielski et Wilson, « Empreintes écologiques des municipalités et des régions canadiennes », rédigé pour la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Anielski Management Inc, septembre 2004.
<http://www.fcm.ca/qol3/eco.pdf>
- v Association canadienne du transport urbain, "Transit Infrastructure needs are \$20 Billion for next five years," (L'infrastructure du transport en commun a besoin de 20 milliards de dollars pour les cinq prochaines années) 09/05/2006, <http://cutaactu.ca>
- vi Budget fédéral 2006, www.fin.gc.ca
- vii Toronto Environmental Alliance, 'Toronto Smog Report Card 2005' (Bulletin de smog de Toronto pour 2005), <http://www.torontoenvironment.org/node/288>
- viii Ville d'Ottawa , « Réduction des émissions des parcs automobiles », Enviro-lieux de travail, www.ottawa.ca/city_services/environment/
- ix *Ottawa Citizen*, 'Mayor reflects on changes and challenges over 150 years: In state-of-the-city address, Bob Chiarelli sees promise,' (Le maire réfléchit aux changements et aux défis sur 150 ans: dans son discours sur l'état de la ville, Bob Chiarelli voit un avenir prometteur) 01/14/2005 : E10
- x Ville de Toronto, « Greenguide », www.toronto.ca/greenguide/cleaner_air.htm (12 mai, 2006)
- xi Toronto Environmental Alliance (ibid)
- xii Gouvernement du Canada, « Initiative de rénovation des bâtiments commerciaux et institutionnels » 2004, <http://climatechange.gc.ca/francais/newsroom/2001/steps/nr.asp>
- xiii The Basics of Sustainable Building Design (Éléments de base d'une conception d'édifice durable), <http://www.greenbuildingsbc.com/>
- xiv 2003? 'Leading by Example' (Donner le bon exemple) The City of White Rock's "Green" Operations Building, ' www.city.whiterock.bc.ca, (9 mai 2006)
Conseil du bâtiment durable du Canada, LEED Certification Buildings, 2003
http://www.cagbc.ca/green_building_projects/leed_certified_buildings.php?id=10&press=1&draw_column=3:3:2
- xv Dawn Cuthbertson, « Protesters Bemoan lack of potable water near landfill... » (Des manifestants protestent contre le manque d'eau potable près d'un site d'enfouissement) *Kingston Whig-Standard*, 10 janvier 2005: 3.
- xvi Ken Gray, « Landfill lawsuits soar beyond \$45 million: One \$30 million suit names Ottawa, Ontario, Canadian Waste Services » (Les poursuites contre les sites d'enfouissement dépassent les 45 millions de dollars : une poursuite de 30 millions de dollars vise Ottawa, Ontario, Canadian Waste Services) *Ottawa Citizen*, 18 novembre 2004. B1 Front.
- xvii RECYCLING TRENDS IN ONTARIO (Tendances en matière de recyclage en Ontario) Publié par le Conseil de recyclage de l'Ontario, mars 2000 ,
- xviii World Wildlife Fund, 2006/05/14, <http://www.wwfcanada.org/satellite/prip/factsheets/factsheets.html>
- xix World Wildlife Fund
- xx *Halifax Daily News* , « After phase-in, full pesticide ban starts today » (Après un début graduel, l'interdiction complète des pesticides commence aujourd'hui) Kim Moar, 04/01/2003
- xxi *Montreal Gazette* « City adopts pesticide law » (La ville adopte un règlement contre les pesticides), 04/28/ 2004: A6
- xxii Landscape Management, Week in Review, 'Toronto Pesticide Bylaw Upheld, (Le règlement sur les pesticide de Toronto est maintenu) 05/19/2005
'<http://www.landscapemanagement.net/landscape/article/articleDetail.jsp?id=162471>

:as/sep491

S:\Research\WPTEXT\FCM materials\Sustainable in Municipalities.fr.doc

May 19, 2006